

**Service déchets ménagers**  
3 rue Jean Charcot  
26700 Pierrelatte  
Téléphone : 04.75.96.06.12  
Télécopie : 04.75.96.77.73  
Courriel : [infotri@ccdsp.fr](mailto:infotri@ccdsp.fr)

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

## **ANNEE 2022**



Nouveau point d'apport volontaire salle des fêtes de La Baume De Transit

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 026-200042901-20230920-DEL2023084-DE

<b><u>I. LES INDICATEURS TECHNIQUES</u></b>	page 4
<b><u>I.1 Territoire et compétence</u></b>	page 4
I.1.1 PERIMETRE	page 4
I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE	page 5
<b><u>I.2 ORDURES MENAGERES</u></b>	page 6
I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES OM	page 6
I.2.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES OM	page 7
I.2.3 TONNAGES COLLECTES	page 8
<b><u>I.3 DECHETS RECYCLABLES</u></b>	page 9
I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES	page 9
I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES	page 10
I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES	page 11
<b><u>I.4 DECHETERIE</u></b>	page 12
I.4.1 ORGANISATION	page 12
I.4.2 TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIE	page 13
I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE	page 13
I.4.4 FILIERES DE TRAITEMENT	page 15
<b><u>I.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</u></b>	page 16
1.5.1 COMPOSTEURS PARTAGES	page 16
1.5.2 SAPINS	page 17
1.5.3 ANIMATIONS SCOLAIRES	page 17
1.5.4 CONCOURS SCOLAIRES	page 18
1.5.5 MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES, SEMI ENTERRES , ET AERIENS	Page 20
1.5.6 BACS DE VENAISON	page 21
1.5.7 ETUDES INITIEES	page 22
<b><u>II. LES INDICATEURS FINANCIERS</u></b>	page 24
<b><u>II.1. DEPENSES ANNUELLES</u></b>	page 24
II.1.1 ORDURES MENAGERES	page 24
II.1.2 DECHETS RECYCLABLES	page 25
II.1.3 DECHETERIES	page 25
<b><u>II.2 FINANCEMENTS DU SERVICE DECHETS MENAGERS</u></b>	page 26
II.2.1 LA TEOM	page 26
II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES	page 27
II.2.3 RECETTES DECHETERIES	page 28
<b><u>II.3 BILAN 2022 COUTS</u></b>	page 29

## Introduction

La Communauté de communes Drôme Sud Provence exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers » ainsi que la compétence « gestion des déchetteries ». En 2021, 43 590 habitants (données INSEE 2014 en vigueur au 01/01/2020) répartis sur 14 communes ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le transfert de ces compétences a été réalisé sur deux années :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : Compétence « traitement des déchets ménagers et gestion des déchetteries », déléguée au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) à cette même date.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : Compétence « collecte des déchets ménagers ».

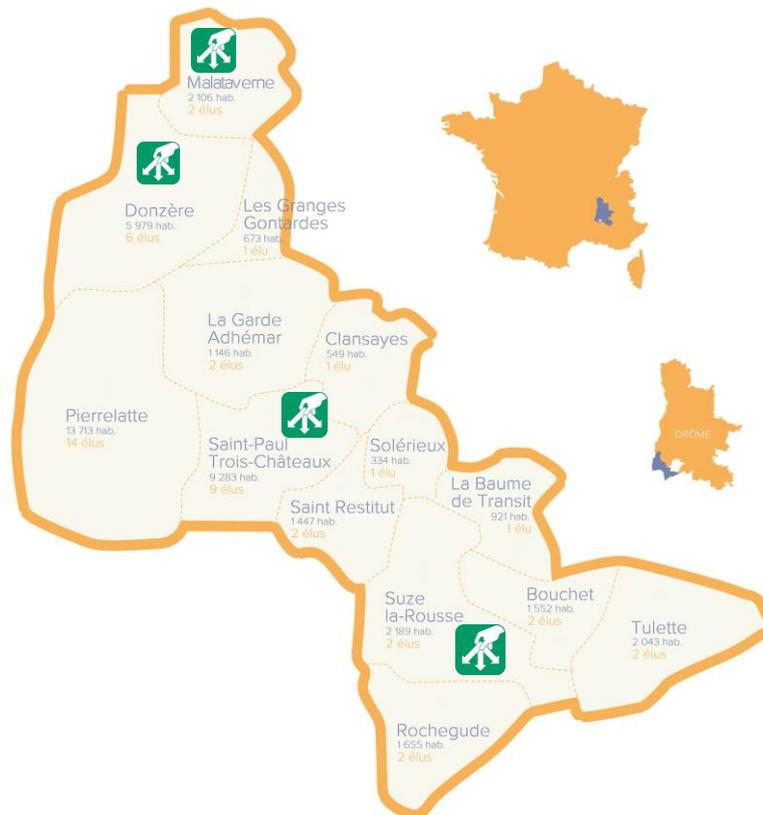
Dans le cadre de ces transferts de compétences, la Communauté de communes Drôme Sud Provence a également signé un contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages (Citéo) et une convention avec Ecofolio afin d'obtenir des aides à la collecte et au traitement des déchets recyclables sur son territoire.

L'année 2022 est la septième année de fonctionnement avec la totalité de la compétence déchets ménagers.

# I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

## I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

### I.1.1 PERIMETRE



COMMUNES (code Insee)	Population totale légale en vigueur au 01/01/2022
LA BAUME DE TRANSIT - (026033)	943
BOUCHET - (026054)	1 566
CLANSAYES - (026093)	544
DONZERE - (026116)	6 023
LA GARDE ADHEMAR - (026138)	1 149
LES GRANGES GONTARDES - (026145)	684
MALATAVERNE - (026169)	2 224
PIERRELATTE - (026235)	13 769
ROCHEGUDE - (026275)	1 686
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - (026324)	9 172
SAINT RESTITUT - (026326)	1 490
SOLERIEUX - (026342)	325
SUZE LA ROUSSE - (026345)	2 210
TULETTE - (026357)	2 052
<b>C.C. DRÔME SUD PROVENCE</b>	<b>43 837 habitants</b>

## I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE

La Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (au sens de l'article L2224-13 du CGCT).

Par le terme ordures ménagères, il faut entendre :

- A) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, ainsi que les débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers,
- B) Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux pouvant être traités sans sujétions techniques particulières,
- C) Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation,
- D) Les produits de nettoyage et des détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques, déjà rassemblés en vue de leur évacuation ;
- E) Les déchets provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices, prisons et de tous bâtiments publics, déposés dans des récipients aux mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, et pouvant être traités sans sujétions techniques particulières.

La compétence comprend les opérations de collecte, transport, stockage de ces déchets, qu'ils soient ou non valorisables par recyclage, compostage ou tout autre procédé. Conformément à la législation en vigueur, y sont incluses également toutes les opérations relatives à la collecte sélective des emballages ménagers et à la gestion de la déchèterie. Le traitement de ces déchets est géré, quant à lui par le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) dont la CCDSP est adhérente.

## I.2 ORDURES MENAGERES

### I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La CCDSP assure la collecte des ordures ménagères pour 14 communes. Elle la confie aux sociétés COVED et NICOLLIN.

➤ Mode de collecte par commune :

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		X
Bouchet	X	X	
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les Granges Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Rochegeude	X		
Saint Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		X
Solérieux	X		X
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

➤ Fréquence de collecte par semaine : C1 une fois, C2 deux fois, C3 trois fois, C4 quatre fois

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Rochegeude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

\* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

\*\* locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

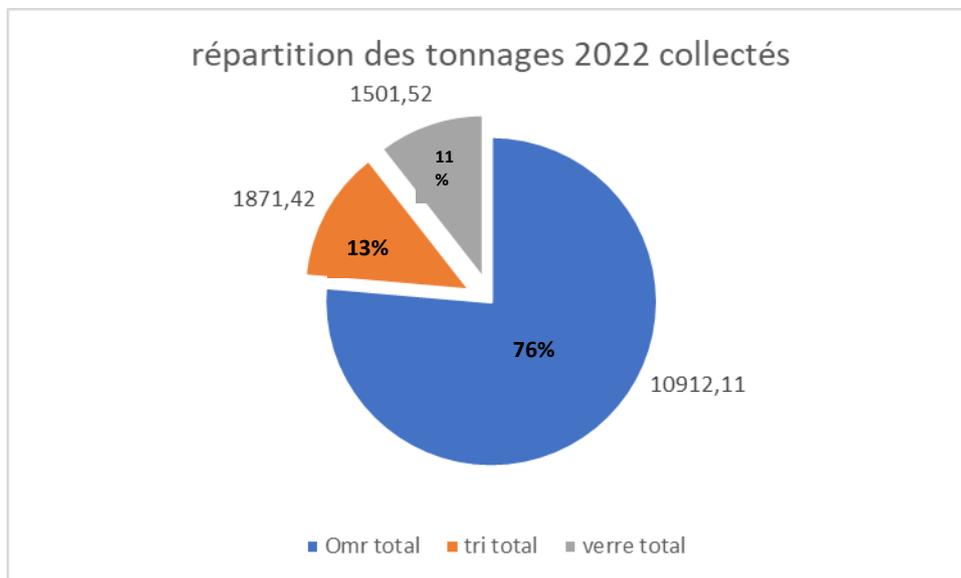
Les bacs roulants de regroupement et les conteneurs semi enterrés ou enterrés sont nettoyés deux fois par an.

### I.2.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES ORDURES MENAGERES

Ordures ménagères			
	PAV	PAP	BACS collectifs
NICOLLIN	PIERRELATTE	PIERRELATTE	
	ST PAUL	ST PAUL	
			12 Communes
COVED	MALATAVERNE		
	GRANGES G.		
	DONZERE – La GARDE A.		

### I.2.3 TONNAGES COLLECTES

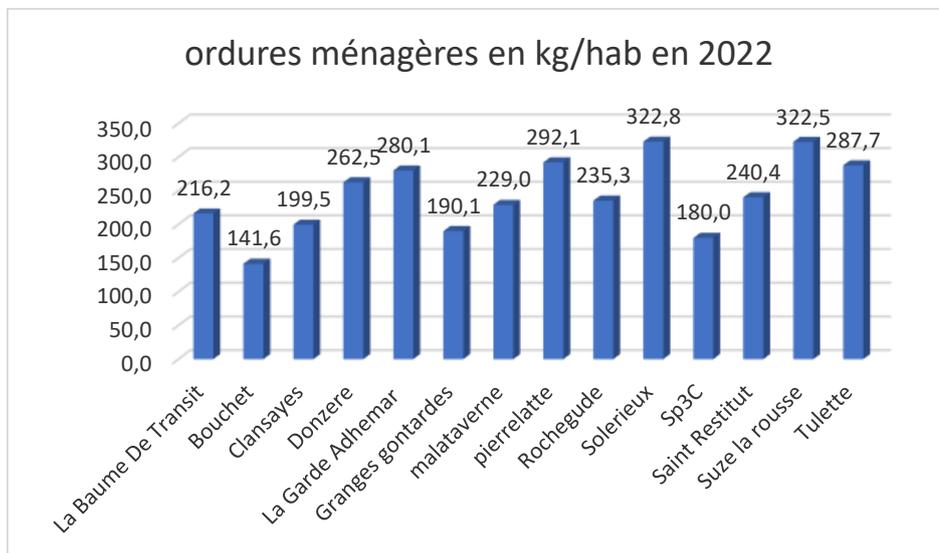
EN 2022, LES TONNAGES COLLECTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SONT LES SUIVANTS :



Pour les ordures ménagères ce tonnage se décompose de la manière suivante par commune :

	Tonnages ordures ménagères collectés						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Baume de transit	238,50	225,10	238,68	230,04	219,86	218,98	203,92
Bouchet	370,6	353,4	362,73	324,88	323,07	278,34	221,77
Clansayes	112,98	135,5	132,45	141,51	138,04	121,37	108,51
Donzère	1635	1581	1684,91	1620	1652,29	1609,99	1580,83
La garde Adhémar	292	332	346,18	350	353,8	376,72	321,78
Les Granges Gontardes	127,9	109,78	109,34	115,02	132,46	132,14	130,03
Malataverne	482	473,44	506,62	477,64	508,57	499,23	509,23
Pierrelatte	4016	3982	4149,4	4026,25	3956,93	4074,95	4022,05
Rochevade	432,37	440,1	464,01	459,74	468,53	434,65	396,76
Saint Paul Trois Châteaux	1691	1684,8	1758,48	1628,29	1620,64	1645,76	1650,99
Saint Restitut	365,72	400,7	414,59	427,13	490,17	406,3	358,2
Solérieux	79,61	73,9	77,62	79,38	76,88	131,58	104,9
Suze La Rousse	633	624	657,7	664,1	642,92	696,4	712,74
Tulette	622,32	622,7	645,76	589,88	563,65	551,58	590,4

Le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 1.6%.



La moyenne sur le territoire est de 248.9 kg/hab /an collectés en ordures ménagères pour 2022 .

Pour l'ensemble du territoire la moyenne de production des déchets ménagers est de 245 kg/hab /an alors que la moyenne nationale est de 210 kg/hab/an.

## I.3 DECHETS RECYCLABLES

### I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

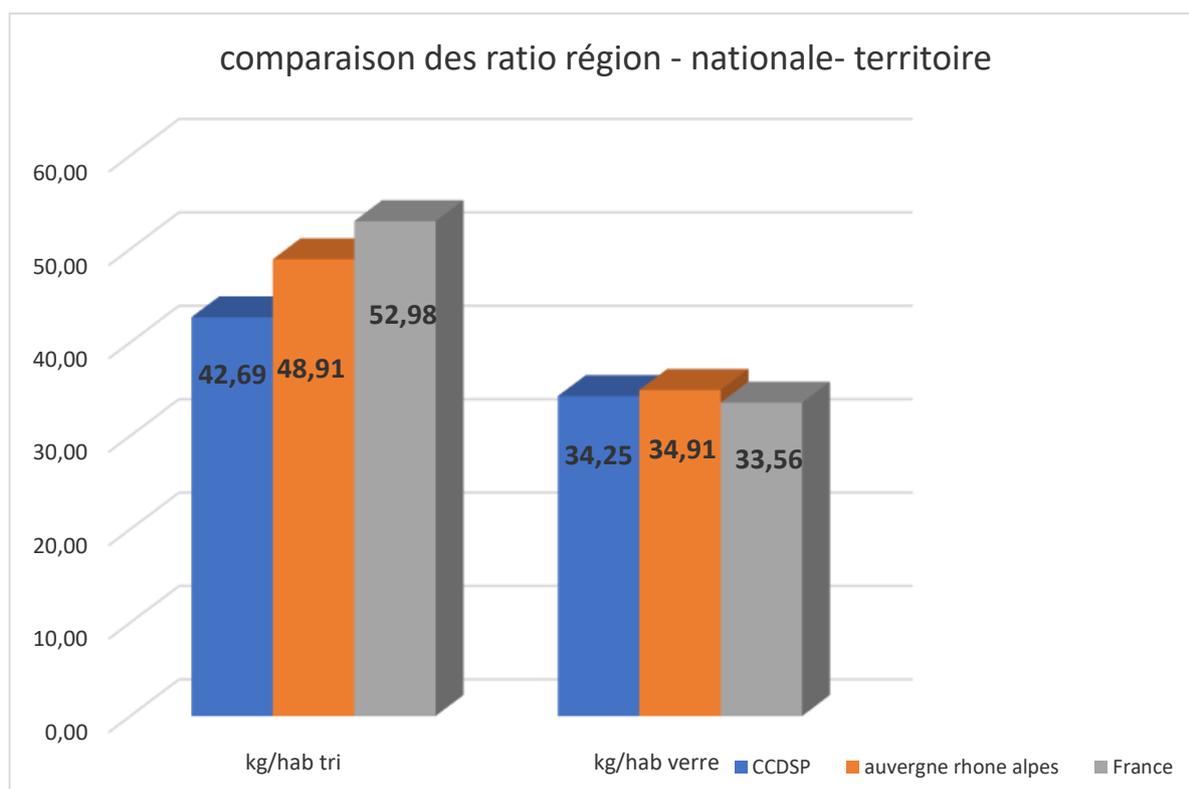
En 2020 la société SMN Nicollin a obtenu le marché de collecte des déchets de ménages de l'ensemble du territoire. Il a sous-traité la collecte en PAV du tri sélectif à la société COVERED. La collecte du verre en PAV de la C.C. Drôme Sud Provence sauf la commune des Granges Gontardes, a été effectuée par la Société Vial.

	population	carton	CC	CP	encombrants
La Baume De Transit	942		14,23	30,7	
Bouchet	1 537		0,73	1,29	
Clansayes	538		11,02	18,76	
Donzere	6 062	16,14	46,88	55,45	55,82
La Garde Adhemar	1 153		11,46	28,89	19,75
Granges gontardes	701		15,82	16,2	
malataverne	2 241		31,58	23,97	
pierrelatte	13 979	153,02	0	3,73	76,66
Rochegude	1 719		22,34	42	
Solerieux	322		4,57	8,61	
Sp3C	9 162	75,04	33,64	62,32	56,43
Saint Restitut	1 510		22,32	54,9	
Suze la rousse	2 197		27,73	45,61	
Tulette	2 043		20,78	41,41	7,22

### I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES

Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la Communauté de communes Drôme Sud Provence durant l'année 2022 sont précisés dans ce tableau :

années	corps creux			corps plats			verre			multimateriaux		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Baume De Transit	12,14	12,13	14,23	37,25	29,3	30,7	32	31,24	34,18			
Bouchet	14,79	7,06	0,73	34,39	13,7	1,3	51,98	45,22	44,54		31,48	60
Clansayes	7,83	8,5	11,02	34,13	31,9	18,76	30,04	30,34	23,50			
Donzère	106,47	38,96	46,88	43,75	55,4	55,44	95,3	99,56	125,44			
La Garde Adhémar	17,7	23,87	11,46	31,85	36,47	28,9	69,04	72,34	66,56			26,27
Les Granges Gontardes	15,1	14,86	15,82	19,28	16,88	16,2	31,36	44	31,36			
Malataverne	37,94	35,69	31,58	24,5	22,06	24	92,52	92,7	109,66			
Pierrelatte	1,94	0	0	7,42	6,643	3,73	358,24	349,48	401,18	657,14	648,14	624,86
Rochegude	19,32	18,53	22,34	45,27	42,4	42	66,34	64,7	71,62			
Saint-Paul-Trois-Châteaux	36,09	32,66	33,64	64,94	60,6	62	278,7	319,44	365,66	442,12	444,98	402,36
Saint-Restitut	19,78	17,58	22,32	68,95	74,83	55	103,09	80,36	73,28			
Solérieux	4,61	4,92	4,57	16,15	13,54	8,6	21,34	13,66	10,06			
Suze La Rousse	21,22	22,27	27,73	46,38	51,6	45,6	81,23	99,38	110,32			
Tulette	17,06	17,2	20,78	38,19	39,09	41,4	69,98	64,32	65,52			



Les résultats de la CCDSP au niveau tri sélectif sont en dessous des moyennes globales

### **I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES**

Le traitement des déchets recyclables est géré par le Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.). Deux marchés couvrent les prestations.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, l'ensemble du tri sélectif est envoyé à Metropolis.

Les déchets recyclables, une fois triés et mis en balles, sont envoyés vers des filières de recyclage adaptées, situées pour la quasi totalité sur le territoire français.

## I.4 DECHETERIE

### I.4.1 ORGANISATION

Quatre déchèteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP.

La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement.

Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-La-Rousse
	Malataverne
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère

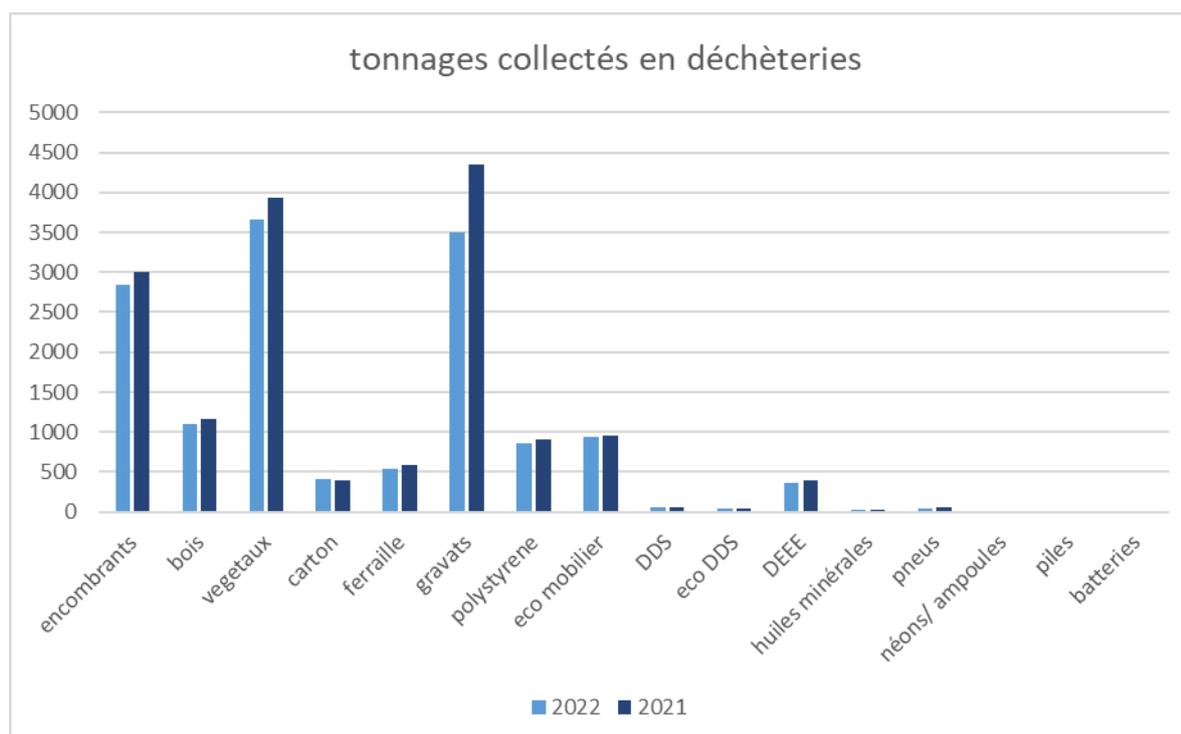
Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchèterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

#### Horaires d'ouverture :

	DONZÈRE	MALATAVERNE	ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX	SUZE-LA-ROUSSE
LUNDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MARDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MERCREDI	Fermée	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
JEUDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
VENDREDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
SAMEDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
DIMANCHE	Fermée	Fermée	9h – 12h	Fermée

Depuis juillet 2022 des horaires d'été sont mis en place afin d'ouvrir les lieux uniquement le matin de 7h-13h.

## I.4.2 TONNAGES COLLECTES SUR LES 4 DECHETERIES

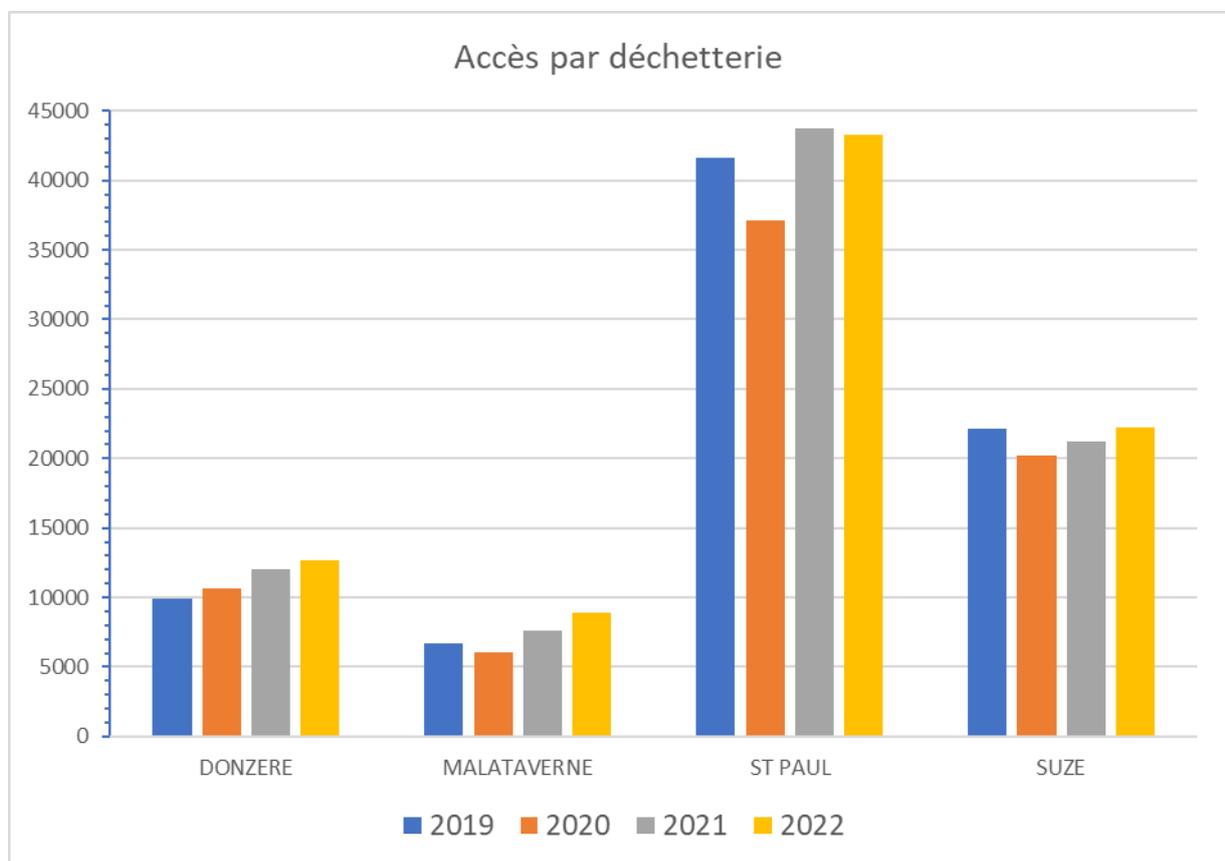


Sur l'ensemble des tonnages réceptionnés en déchèteries, la part des encombrants représentent 20%, les végétaux 25% et les gravats 24% soit quasiment 70% de notre gisement.

## I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE

	DECHETTERIES CCDSP				
	DONZERE	MALATAVERNE	ST PAUL*	SUZE	Total général
BOUCHET	16	2	108	3988	4114
CLANSAYES	6	4	863	13	886
DONZERE	9334	882	683	34	10933
LA BAUME DE TRANSIT	10	2	157	1466	1635
LA GARDE ADHEMAR	224	9	2254	20	2507
LES GRANGES GONTARDES	1586	6	311	10	1913
MALATAVERNE	387	6824	58	15	7284
PIERRELATTE	321	399	17207	162	18089
ROCHEGUDE	15		106	3091	3212
SOLERIEUX	5	1	380	303	689
ST PAUL 3 CHATEAUX	122	65	18596	298	19081
ST RESTITUT	32	1	1801	759	2593
SUZE LA ROUSSE	19	4	223	5290	5536
TULETTE	20		155	2982	3157
non enregistré en mairies	576	661	394	3775	5406
Autres communes	2		7		9
<b>Total général</b>	<b>12675</b>	<b>8860</b>	<b>43303</b>	<b>22206</b>	<b>87044</b>

DECHETTERIES CCDSP					
	DONZERE	MALATAVERNE	ST PAUL*	SUZE	Total général
JANVIER	908	831	3925	2275	7939
FÉVRIER	978	739	3126	1684	6527
MARS	1116	699	4089	2298	8202
AVRIL	1258	800	4078	2120	8256
MAI	846	1221	3884	1677	7628
JUIN	930	720	3544	1140	6334
JUILLET	1189	899	3381	1866	7335
AOÛT	983	705	3738	1666	7092
SEPTEMBRE	1669	596	3789	2132	8186
OCTOBRE	1342	745	3186	2229	7502
NOVEMBRE	785	516	3656	1351	6308
DÉCEMBRE	671	389	2907	1768	5735
<b>Total général</b>	<b>12675</b>	<b>8860</b>	<b>43303</b>	<b>22206</b>	<b>87044</b>



## I.4 4 FILIERES DE TRAITEMENT

Le tableau suivant récapitule les déchets acceptés en déchetterie et leurs sites de traitement :

	<b>Déchetteries concernées</b>	<b>Traitement</b>
Encombrants	Toutes les déchetteries	Enfouissement COVED Roussas
Cartons	Toutes les déchetteries	Papèteries et cartonneries
Végétaux	Toutes les déchetteries	Compostage ALCYON Bollène
Bois	Toutes les déchetteries sauf Donzère	Compostage et bois-énergie ALCYON Bollène
Meubles	Toutes les déchetteries sauf Donzère	Recyclage filière Eco-mobilier
Ferraille	Toutes les déchetteries	Ferrailleurs / aciéries ROSSI et FL Industrie
Gravats	Toutes les déchetteries	Travaux publics / recouvrement ISDND RIVASI TP et COVED
Déchets diffus spécifiques spéciaux	Toutes les déchetteries	Elimination Eco-DDS / Chimirec et Labo- Service
Déchets d'équipements électriques et électroniques D3E	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et élimination Ecologic
Huiles minérales	Toutes les déchetteries	Valorisation énergétique et régénération SARL VOLLE et FAURE
Huiles végétales	Toutes les déchetteries	Valorisation en bio-carburant Ecogras et Chimirec
Pneus	Toutes les déchetteries sauf Donzère et Malataverne	Fabrication de nouveaux produits Aliapur
Néons et ampoules	Toutes les déchetteries	Valorisation matière Recylum
Piles et accumulateurs	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico-chimique Corépile
Batteries	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico chimique
Polystyrène	Collectes ponctuelles sur certaines déchetteries	Valorisation matière FAVERON
Amiante	Pas eu de collecte en 2020	Enfouissement COVED / SITA

## I.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

### I.5.1 COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET PARTAGES

La CCDSP a repris la vente de composteurs individuels auprès de ces usagers au prix de 30 euros. De plus elle a financé des placettes de compostages partagés pour son territoire. Des lieux ont déjà été mis en place sur les communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Malataverne, Les Granges Gontardes, Tulette ,Donzère



Sur l'année il y a eu 2 périodes de mise à disposition de compost pour nos usagers du 21 au 26 mars 2022 et du 19 au 24 septembre 2022.



## **I.5.2 SAPINS**

Depuis 2020, la CCDSP a mis en place une collecte des sapins de Noël afin d'éviter les dépôts après les fêtes dans les bacs de regroupement. Il est ressorti une collecte de 6 tonnes pour l'année 2022.

## **I.5.3 ANIMATIONS SCOLAIRES**

La CCDSP a grâce à son ambassadrice du tri effectué 24 animations ce qui représente 92 heures. L'ambassadrice du tri ayant quitté ses fonctions en juillet 2022, aucune animation scolaire n'a pu être faite par la suite.

Du 1er juin 2022 au 31 juillet 2022, le SYPP a mis à disposition 2 ambassadeurs du tri sur le territoire de la CCDSP. Le principe d'action principalement retenu est la tenue de stand de tri dans le cadre d'évènements et de marchés, afin développer un lien de proximité avec les administrés et communiquer sur le tri des déchets.

Le discours des ambassadeurs du tri a porté principalement sur :

- L'intérêt du tri des déchets
- Les consignes de tri et leurs erreurs
- Recenser les demandes des administrés
- Les solutions pour sortir les biodéchets des ordures ménagères



### **I.5.4 CONCOURS SCOLAIRES**

Un concours a été organisé au sein des écoles du territoire afin de collecter des stylos pour l'association « les ailes de mon cœur ». Une convention a été signée entre la CCDSP et l'association pour mettre en place des contenants au sein de nos déchèteries.



Les écoles du territoire ont collecté 327.5 kg de stylos soit un poids de 78.26g par enfants. L'école de la commune des Granges Gontardes a remporté un spectacle comme récompense.



Spectacle élémenterre mon cher Raston

### **I.5.5 MISE EN PLACE DE CONTENEURS AERIENS, ENTERRES ET SEMI ENTERRES**

La CCDSP a choisi d'investir dans le renouveau de ces points d'apports volontaires pour un cout global de 306 462.18 €. Les investissements ont été engagés sur le budget annexe déchets ménagers ainsi que sur le budget général. Les investissements de conteneurs se décomposent de la manière suivante :

bacs roulants	400 bacs roulants
conteneurs enterrés	20 conteneurs
conteneurs semi enterrés	10 conteneurs
conteneurs aériens	36 colonnes



La Baume de Transit



Suze La Rousse

### I.5.6 BACS DE VENAISON

La communauté de communes, afin de diminuer les dépôts de déchets dans ses conteneurs, a choisi d'aider les associations de chasseurs en finançant les bacs d'équarrissage des déchets de venaison afin de créer un circuit de collecte cohérent en partenariat avec la région.



## I.5.7 ETUDES INITIEES

### A : DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE DES DECHETERIES DE LA CCDSP

Actuellement la CCDSP a 3 modes de gestion sur ses déchèteries :

- une déchèterie communale gérée en régie
- une déchèterie privée gérée par un prestataire
- deux déchèteries intercommunales gérées par un prestataire.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic précis du territoire dans son organisation actuelle (gisements et gestion des déchets, acteurs locaux...)
- Etudier les besoins du territoire et faire des propositions

### B : ETUDE PREALABLE A L'INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence a mis en place une commune en test pour la TEOMI. Les camions de collecte sont équipés d'un système de remontée d'informations du nombre de levées par conteneur.

Dans un premier temps, l'étude reprend les fichiers actuels de levées de bacs issus du système pour fiabiliser les données. Elle devait faire le nécessaire pour mettre à jour les données

Dans un second temps, l'étude doit définir le prix au litre pour la levée afin de pouvoir facturer à l'usager. Elle présentera différents scénarii notamment au niveau des pourcentages part fixe et part variable.

Dans un troisième temps, l'étude doit permettre l'analyse amont des conséquences d'un passage à la TI d'un point de vue technique, financier et organisationnel sur le reste du territoire à savoir 13 communes. Elle présentera un plan d'actions pour l'instauration de la TI, et notamment répondre à la question :

Comment mettre en œuvre dans le contexte actuel le scénario choisi par la collectivité ?

Les résultats attendus sont :

- des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- le plan d'actions pour la mise en œuvre du scénario choisi.

## II. LES INDICATEURS FINANCIERS

### II.1 DEPENSES ANNUELLES

#### II.1.1 ORDURES MENAGERES

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

➤ **Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères**

COLLECTE OM - DEPENSES	PRIX EN €HT / TONNE 2022
Bacs roulants :	101.77 €/t
CSE/CE	96.82 €/t
Sauf Granges Gontardes (forfait)	808.83 €/ mois

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des OM :

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2022 EN €TTC
Collecte des OM	1 216 341
Traitement des OM	1 756 995
Frais généraux et de logistique	244 708
Frais de personnel	241 484
<b>TOTAL</b>	<b>3 459 528</b>

## II.1.2 DECHETS RECYCLABLES

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation de service.

➤ Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2022 :

TYPES DE COLLECTE	PRIX EN € HT / TONNE 2022
<b>Collecte CP</b> toutes communes : Sauf Les Granges Gontardes (forfait)	98.48 €/t 90.71 €/ mois
<b>Collecte CC</b> toutes les communes sauf Les Granges- Gontardes (forfait)	317.34 €/t 293.55 € / mois
<b>Collecte Multi-Matériaux ou PAP :</b> La Garde Adhémar, Donzère, Pierrelatte, SP3C : Bouchet (forfait)	152.47 €/t 685 €/ semaine
<b>Collecte verre</b> toutes les communes Sauf : Les Granges Gontardes (forfait) <b>Collecte verre en PAP :</b> Pierrelatte	55.72 €/t 181.42 €/ mois 295.69 €/t
<b>Tri CC</b> toutes les communes :	208.61 €/t
<b>Tri CP</b> toutes les communes :	69.74 €/t
<b>Tri Multi-matériaux ou PAP</b>	143.41 €/t

CC : Corps creux    CP : Corps plats    PAP : Porte à porte

Sur le territoire de la CCDSP des bornes à vêtements sont également mis à disposition des usagers afin de recycler les vêtements usagers. Ce dispositif est mis à titre gracieux sur le territoire.

➤ Bilan des dépenses 2022 par filière :

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT 2022 EN € TTC
Collecte corps plats	43 455
Collecte corps creux	89 108
Collecte verre colonne et PAP	154 863
Collecte Multi-matériaux ou PAP	257 155
Tri corps creux, plats, multi-matériaux	332 034
<b>TOTAL</b>	<b>876 615 €</b>

### II.1.3 DECHETTERIES

Coûts d'exploitation des déchetteries :

DECHETTERIES	MONTANTS EN €TTC
Déchetterie de SP3C	917 898
Déchetterie de Suze la Rousse	438 183
Déchetterie de Malataverne	87 065
Déchetterie de Donzère	326 480
<b>TOTAL</b>	<b>1 769 627</b>

### II.1.4 INVESTISSEMENTS

La CCDSP a choisi d'investir dans le renouveau de ces points d'apports volontaires pour un cout global de 306 462.18 €. Les investissements ont été engagés sur le budget annexe déchets ménagers ainsi que sur le budget général. Les investissements de conteneurs se décomposent de la manière suivante :

bacs roulants	36 148,40 €
conteneurs enterrés	114 236,26 €
conteneurs semi enterrés	58 299,72 €
conteneurs aériens	97 777,80 €

## II.2 FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS MENAGERS

### II.2.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevée par la Communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les taux de TEOM sont fixés chaque année par délibération de la Communauté de communes.

Un zonage a été instauré en 2016. Ce zonage a été révisé par deux fois en 2017. La modification entérinée le 29 septembre est applicable en 2018.

Zonage instauré au 1 <sup>er</sup> janvier 2016		Zonage révisé au 29 juin 2017		Zonage révisé le 29/09/2017 applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
<b>Zone 1</b>	Pierrelatte	<b>Zone 1</b>	Pierrelatte	<b>Zone 1</b>	Pierrelatte
<b>Zone 2</b>	St Paul 3 Chtx	<b>Zone 2</b>	St Paul 3 Chtx	<b>Zone 2</b>	St Paul 3 Chtx
<b>Zone 3</b>	Donzère	<b>Zone 3</b>	Donzère	<b>Zone 3</b>	Donzère
<b>Zone 4</b>	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette	<b>Zone 4</b>	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette	<b>Zone 4</b>	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette
	<b>Zone 5</b>		Clansayes St Restitut Solérieux		<b>Zone 5</b>

Pour que chaque zone atteigne progressivement le taux cible, un temps de lissage a également été instauré dès 2016.

	Communes concernées	Temps de lissage
<b>Zone 1</b>	Pierrelatte	10 ans
<b>Zone 2</b>	St Paul 3 Châteaux	10 ans
<b>Zone 3</b>	Donzère	10 ans
<b>Zone 4</b>	Les Granges Gontardes, La Baume de Transit, Bouchet, RocheGude, Tulette, Malataverne, La Garde Adhémar, Suze la Rousse	3 ans
<b>Zone 5</b>	Clansayes, St Restitut, Solérieux,	3 ans

Les taux de TEOM ont évolué de la façon suivante en **2022** :

COMMUNES	TAUX 2022 EN%
Baume de transit	9.56
Bouchet	9.56
Clansayes	8.5
Donzère	8.94
La Garde Adhémar	9.56
Les Granges Gontardes	9.56
Malataverne	9.56
Pierrelatte	7.96
Rochebude	9.56
Saint Paul trois Châteaux	7.5
Saint Restitut	9.56
Solérieux	8.5
Suze la rousse	9.56
Tulette	9.56

Produit de la TEOM perçu en 2022: 4 965 035 €

Autres recettes liées à la compétence déchets ménagers :

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT 2022 EN €TTC
Conventionnement avec les communes	187 899
Rachat matière	472 472
Subvention budget général	456 546
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 917</b>

## II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES : SOUTIENS VALORISATION ET REPREENEURS

La CCDSP a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce contrat s'engage à apporter à la CCDSP des soutiens financiers en fonction des performances de tri réalisées. La signature d'un tel contrat permet par ailleurs à la CCDSP de bénéficier d'un taux de TVA réduit pour les prestations liées aux déchets.

Ce montant de soutien est variable d'une année sur l'autre puisqu'il dépend des performances de tri de la CCDSP.

ORGANISME	MONTANT DES SOUTIENS EN €
CITEO (Ex. Eco-Emballages)	530 175
<b>TOTAL</b>	<b>530 175</b>

## II.2.3 RECETTES DECHETERIES

Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
Reçu en préfecture le 29/09/2023  
Publié le  
ID : 026-200042901-20230920-DEL2023084-DE



RECETTES DES PROFESSIONNELS	MONTANT EN €TTC
Accès déchetterie	7 205
Rachat matière des 4 déchèteries	105 500
<b>TOTAL</b>	<b>112 705</b>

Les recettes de la déchetterie proviennent des apports des professionnels.  
La reprise de la ferraille, du carton ainsi que le soutien accordé dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont encaissées par le SYPP qui les reverse ensuite à l'EPCI.

## II.3 BILAN 2022 COUTS

### A -1 Bilan des dépenses de fonctionnement 2022 :

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 6 959 826 €, elles étaient de 6 613 948 € en 2021.

Année	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	6 330 748 €	6 673 492 €	5,41 %
Charges de personnel	282 625 €	286 334 €	1,31 %
Autres dépenses	575 €	0 €	-100,00 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 613 948 €</b>	<b>6 959 826 €</b>	<b>5,23 %</b>

### A - 2 Bilan des recettes de fonctionnement 2022 :

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 625 494 €, elles étaient de 7 337 675 € en 2021.

Année	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	4 571 121 €	4 965 035 €	8,62 %
Dotations, Subventions ou participations	531 713 €	457 303 €	-13,99 %
Recettes d'exploitation	2 234 743 €	1 203 156 €	-46,16 %
Autres recettes	98€	0 €	-100,00 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 337 675 €</b>	<b>6 625 494 €</b>	<b>-9,70 %</b>

**B -1 Bilan des dépenses d'investissements 2022 :**

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 214 905 €, elles étaient de 439 450 € en 2021.

Année	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	456 €	0 €	-21,38 %
Immobilisations corporelles	438 994 €	214 905 €	- 68,82 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	-100 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>439 450 €</b>	<b>214 905 €</b>	<b>- 51,10 %</b>

**B -2 Bilan des recettes de investissements 2022 :**

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 250 090 €, elles étaient de 174 539 € en 2021.

Année	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	130 440 €	0 €	-100,00 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	44 099 €	249 702 €	466,23 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>181 770 €</i>	<i>- %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	389 €	389 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>174 539 €</b>	<b>250 091 €</b>	<b>43,29 %</b>